



Gerflor

*Attraction est une solution de dalle pose libre sans colle qui serait l'atout idéal en cas de présence d'amiante dans les parties communes pour faire du recouvrement en sous-section **quatre** solutions sous AT Gerflor.*

les revêtements de sols depuis 2007. Il doit être accompagné du classement de réaction au feu et à la glissance.

Chut silence !

Dans un immeuble, la transmission des bruits d'un appartement à l'autre peut très vite devenir source de conflits entre voisins. Il en va de même pour les circulations et les escaliers. Ainsi les valeurs de niveau acoustique pour les bruits chocs doivent être inférieures ou égales à 58 dB dans les logements selon l'arrêté du 30 juin 1999. Cette est une exigence pour les logements neufs mais cela peut être demandé dans le règlement de copropriété en cas de changement de revêtement pour le confort des habitants. Pour la moquette il existe un classement particulier le label T-Icco qui est un label international qui classe

Nettoyer sa moquette, une histoire de spécialiste

Carpet Care est une entreprise de prestations haut de gamme, offrant un service complet pour l'entretien des tapis et moquettes, mais également les tissus muraux et les tissus d'ameublement. Ils interviennent sur la France entière, soit pour des interventions ponctuelles soit pour des interventions régulières sous forme d'abonnements. Depuis plus de 20 ans, ils sont en charge des S.A.V. des fabricants de tapis et moquettes les plus reconnus. L'entreprise intervient sur les problèmes de détachage ou de maintenance les plus délicats, sur des fabrications tissées, tuftées, sur des mélanges de fibres à base de laine, viscose, lin, soie, ou encore bambou.

une moquette en fonction de son usage : T4 trafic élevé pour les chambres et les bureaux, T5 intensif pour les séjours, entrées et passage d'escaliers et les T6 pour l'intensif Prestige.

Le PVC, une solution isophonique

Le revêtement PVC s'inscrit tout à fait dans le cadre de la rénovation de sols sur les paliers des parties communes des copropriétés. Proposé en dalles, en rouleau ou en lames, il peut être facilement découpé et s'intégrer dans tous types de configurations. Le PVC peut se poser sur quasiment tous les revêtements existants sauf la moquette. Une infinité de couleurs et proposés par les différents fabricants, y compris dans des tonalités imitant le bois... avec bien des décors pour animer le sol. Les gammes sont élargies et coordonnables avec les plinthes et les contremarches. Certains fabricants proposent d'ailleurs de jouer sur le contraste entre la marche et la contremarche pour des questions d'accessibilité. Il faut 70 % de contraste entre les deux pour que le contraste soit visible. « Nous proposons à nos clients une offre rouleau, plus épaisse et avec une sous-couche d'usure plus résistante, explique Dominique Charre, directeur marketing chez Gerflor. Le PVC peut se poser collé sur un support plan, sec et sain et dans ce cas, il est plus judicieux d'utiliser le rouleau. S'il y a un carrelage existant, nous préconisons davantage les dalles et les lames qui s'emboîtent les unes avec les autres. L'avantage de notre typologie de produits est que ce revêtement présente un très bon niveau acoustique (>15 dB) et un faible poinçonnement (<0,20 mm). De plus, il est homologué pour recouvrir de l'amiante ce qui évite à la copropriété de déposer l'amiante, une opération très coûteuse et parfois difficile en milieu occupé. Côté entretien, il est utile de choisir un produit avec un traitement de surface en polyuréthane car il sera plus facile de le nettoyer par la suite. Un revêtement PVC bien entretenu peut durer 25 ans ». « En rénovation, ajoute Joël Nunes, chef de segment enseignement santé chez Forbo, nous favorisons les solutions non collées. Nous proposons une large gamme de revêtements à poisser, à clipser ou en pose 100 % libre permettant d'apporter une solution à tous les cas de figures. On facilite ainsi le recouvrement des anciens revêtements (y compris amiantés) mais aussi la dépose future ce qui permet un gain de temps et d'argent ». « Ces solutions amovibles ont été développées aussi bien pour les parties communes ou parties privatives, ajoute Valérie Druart, chef de segment habitat. Côté acoustique, même si la norme ne concerne que le neuf, il est intéressant de choisir un revêtement qui réduit les bruits chocs pour éviter

« Se conformer au cahier des prescriptions techniques », Samira Aitabbas, responsable éditorial chez travaux.com

« Tous les revêtements de sol sont autorisés en copropriété pour les sols des paliers et les escaliers. Attention toutefois à vous référer à votre règlement de copropriété pour vérifier les impératifs de votre immeuble notamment en matière d'isolation phonique. Veillez dans ce cas à choisir un revêtement avec une isolation phonique au minimum égale à celle de l'ancien revêtement. Il est également important de sélectionner un revêtement dont le classement UPEC correspond aux conditions d'usage de votre immeuble pour obtenir une durabilité des ouvrages dans le temps ».